

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M23-0023336

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :	872	Société :	ROYAL AIR MAROC
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : OMELIAT TAREK		TAREK	
Date de naissance : 03/11/1969		N° 71338	
Adresse : HABITUELLE			
Tél. : 0661310005		Total des frais engagés : 3800,00 Dhs	

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali OPHTALMOLOGISTE 96, Avenue 2 Mai Résidence Walli imm A N°6 Tél. 052 83 35 57/0522 86 05 58 Casablanca		
Date de consultation :	09/01/2024	Nom et prénom du malade :	M'OMELIAT TAREK Age:
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	L'OMELIAT RGA		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le : / /		
Signature de l'adhérent(e) :			

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09-01 2024	Loubna HABIBI Spécialiste	1	3000 DT 2.85	ABDERRAZAK MOHAMED Loulou HABIBI Spécialiste 09-01-2024 Signature

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	<i>Montant de la Facture</i>

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>ADEN OPTIQUE SARL Opticien Optométriste Contactologue Lots El Beyrouth Res. El Fahim n°1 Zone Casa - Tel. 01 23 20 200 2024</i>	2024	7	+ V			3500,00 WJ

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور محمد علي بنعبد الرازق  
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

**Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK**

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux  
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),  
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

**Mr. CHELIAT TAREK**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Amincis, Filtre anti-lumière bleue

VL :

OD = (- 0.75 à 180°)

OG = (- 0.50 à 165°)

VP :

ODG = Add : + 2.00

ADEN OPTIQUE SARL  
Opticien Optométriste Contactologue  
Lots El Beyrouni Rés. El Fath n° 4  
Bourogne Casa - Tel 05 22 36 29 05

Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali  
OPTOMETRISTE  
2 Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
Tél : 0522.86.05.57 / 58 Casablanca

Casablanca , le 09/01/2024

96. شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف: 0522.86.05.57 / 58  
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2<sup>ème</sup> étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca  
المستعجلات: 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES: 06 64 17 10 21



M. TAREK CHELIAT

**FACTURE N° : F115528**

Date : 22/01/2024

Qté	Cat.	Désignation	Prix unitaire	Remb.	Montant	TVA
2	VER	VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUE ANTIREFLET	900.00		1800.00	20.0
1	MON	MONTURE OPTIQUE	1700.00		1700.00	20.0

Corrections :

VL D. Sph: PLN Cyl: -0.75 Axe: 180° Add: +2.00

VL G. Sph: PLN Cyl: -0.50 Axe: 165° Add: +2.00

VP D. Sph: +2.00 Cyl: -0.75 Axe: 180°

VP G. Sph: +2.00 Cyl: -0.50 Axe: 165°

*ADEN OPTIQUE SARL  
 Opticien Optométriste Contactologue  
 Lots El Beyrouni R. 12 El Fath n° 4  
 Bourgogne Casa - Casablanca 22362905*

Paiements	Totaux
Acomptes	Total hors TVA : 2916.67 Dh
Tiers payant	Montant TVA : 583.33 Dh
<b>Montant total payé :</b>	<b>Total TTC : 3500.00 Dh</b>
Solde : 3500.00	